

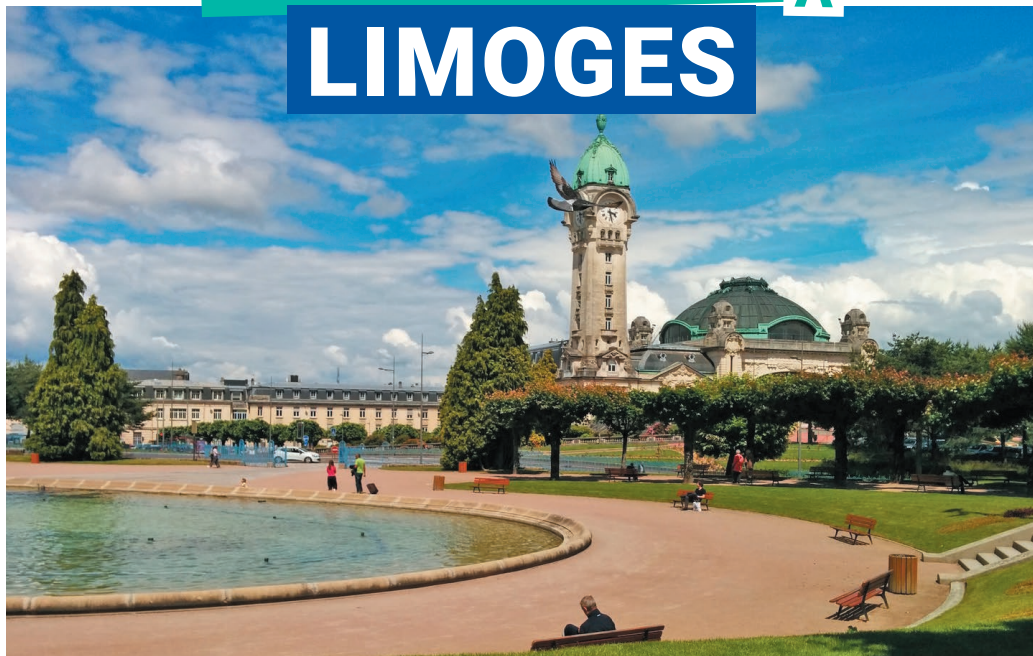


À LA DÉCOUVERTE DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Limoges, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À LIMOGES





L'ARRIVÉE À LIMOGES /

♦ Un accueil personnalisé au Bureau d'Accueil International pour les étudiants de l'Université de Limoges

Le Bureau d'Accueil International (BAI) de l'Université de Limoges poursuit plusieurs objectifs, à destination des étudiants, des chercheurs et des enseignants étrangers qu'il accueille :

- offrir un guichet unique pour toutes les formalités administratives ;
- aider les étudiants dans la recherche d'un logement ;
- faciliter l'intégration de tous ;

Un service multilingue est renforcé en période de rentrée grâce à la présence de tuteurs internationaux au sein du Bureau d'Accueil International.

Adresse : Maison de l'International – Campus de Vanteaux – 39 H rue Camille Guérin – 87036 Limoges.

Contact : accueil.international@unilim.fr
ou 05 55 43 56 64.

Accueil : à partir du 26 août 2024, ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour en savoir plus, consultez le portail international de l'Université de Limoges :

<https://www.unilim.fr> > international > venir à l'université > BAI

♦ L'accueil des chercheurs et doctorants

Chercheurs et doctorants bénéficient d'un accompagnement spécifique grâce au BAI qui est membre affilié au Réseau européen EURAXESS et à l'Association EURAXESS France.

EURAXESS a pour vocation d'accompagner les chercheurs en mobilité, qu'ils soient ressortissants de l'Union européenne ou de pays tiers : <https://www.unilim.fr> > international > venir à l'université > Enseignants, Chercheurs et Staff internationaux

♦ L'accueil dans les autres établissements

Selon l'établissement d'accueil, deux services peuvent vous renseigner : le Service des Relations internationales et le Service de la Scolarité.

Quel que soit votre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur :**

<https://www.campusfrance.org> > Etudiants
> Ressources documentaires > Informations

pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

À l'Université de Limoges, dans chacune des composantes, il existe des correspondants relations internationales qui sont vos interlocuteurs de proximité durant votre séjour d'étude :

<https://www.unilim.fr> > international > Présentation
> Mon contact international

♦ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr

- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.



LE LOGEMENT À LIMOGES /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

• **Le portail d'information international de l'Université de Limoges** vous donne des conseils pour trouver un logement :

<https://www.unilim.fr> > international > venir à l'université > Étudiants et Doctorants internationaux
> Avant l'arrivée > Trouver un logement

Les étudiants accueillis dans le cadre de mobilités encadrées peuvent bénéficier de la pré-réservation d'un logement en cité universitaire grâce au Bureau d'Accueil International.

• **Le site Infos Jeunes Nouvelle-Aquitaine** donne aussi des conseils et bons plans : <https://www.infojeunes-na.fr/articles/chercher-un-logement>

QUELQUES CONSEILS

♦ Se loger pour quelques jours

• Limoges ne disposant pas d'Auberge de Jeunesse, s'adresser à la **Résidence Habitat Jeunes** (ancien Foyer des Jeunes Travailleurs).

Adresse et contact : Résidence Varlin Pont Neuf, 32 rue de Fontbonne, 87000 Limoges, 05 55 06 45 90.
Site : <https://varlinpontneuf.fr> > logement jeunes

• **Pour d'autres types de résidences temporaires, utilisez le moteur de recherche du site de l'Office de tourisme de Limoges** qui recense toutes les formes d'hébergement :

<http://www.limoges-tourisme.com> > où dormir

♦ Se loger pour une longue période

• **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires) de Limoges.

Adresse : Service administratif,

39 G rue Camille Guérin, 87000 Limoges.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Contact : 05 55 43 17 00 ou contact@crous-limoges.fr

Site du CROUS de Limoges :

<https://www.crous-limoges.fr/>

Site Trouver un logement :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

• Les plateformes de logements privés

L'Université de Limoges adhère à Studapart, une plateforme de logements privés :

<https://unilim.studapart.com/fr/register/student>

D'autres offres de logements étudiants, gérés par des organismes privés, sont aussi disponibles à Limoges.

Consultez par exemple les sites spécialisés :

- <https://www.adele.org>

- <https://www.immojeune.com>

- <https://www.location-etudiant.fr>

- <https://housinganywhere.com>

• Il existe aussi **un site géré par le CROUS, Lokaviz, qui recense notamment le logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org > s'organiser > logement

♦ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

♦ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits :
32 30 ou www.caf.fr

♦ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil.

Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

LES DÉPLACEMENTS À LIMOGES



Pour rejoindre Limoges, vous pouvez :

Prendre le train de Paris et arriver à la gare de Limoges-Bénédictins en 3 heures :

<https://www.oui.sncf/>

Prendre l'avion à Paris-Orly et arriver à l'Aéroport International de Limoges Bellegarde. De l'aéroport (distant d'une quinzaine de km de Limoges), vous devrez prendre un taxi pour rejoindre votre destination.

Pour en savoir plus sur toutes les façons de rejoindre l'Université de Limoges :

<https://www.unilim.fr> > international > venir à l'université > Etudiants et Doctorants internationaux > Avant l'arrivée > Arriver à Limoges



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (bus et trolleybus) du réseau STCL qui gère les déplacements à Limoges : <http://www.stcl.fr/>



Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux de la Nouvelle Aquitaine :

<https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine> et pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple :

- le site national : <http://www.blablacar.fr>

- le site du département de la Haute-Vienne : <http://www.haute-vienne.fr/conseil-departemental> > Routes - Info Trafic - Covoiturage



Pour être plus autonome, louez un vélo grâce à **V'Lim**, le service de location de vélos de Limoges Métropole : <http://www.agglo-limoges.fr> > Mobilité > Vélo-VLIM

À l'Université de Limoges, le Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Étudiants en situation de Handicap peut vous aider tout au long de vos études : <https://www.unilim.fr> > vie pratique > Accueil et accompagnement > l'accompagnement du handicap

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Plus d'informations et cas particuliers sur : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Étrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : <https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

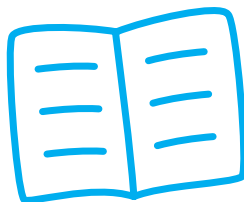


LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, **en ligne** ou dans **une des agences bancaires qui sont implantées à Limoges**.

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte



SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales qui peuvent vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas de l'Université de Limoges qui dispose d'un Service de Santé étudiante (SSE)..

Adresse : 209 boulevard de Vanteaux – Bâtiment C 87000 Limoges..

Contact : 05 55 43 57 70

Site : <https://www.unilim.fr/ssu/etudiants-etrangers/>

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<https://ecolesdete.campusfrance.org/#/main>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salaire d'appoint**.

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 2 adresses :

• **Le site Jeunes à Limoges** (Centre Régional d'Information Jeunesse) dispose d'un site de petites annonces :

<http://www.jeunealimoges.fr/annonces-jobs>

• Le site **Jobaviz** du CROUS pour trouver un job compatible avec vos études : <https://www.jobaviz.fr/>



LES SORTIES À LIMOGES /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre établissement, vous pouvez avoir un accès gratuit aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports.

À l'Université de Limoges, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose des activités sportives gratuites à tous les niveaux de pratique : <https://www.unilim.fr> > vie pratique > vie à l'université > sport

À Limoges, vous pouvez aussi trouver une activité parmi les pratiques sportives présentées par la Ville : <http://www.ville-limoges.fr> > sport

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans votre établissement d'accueil (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

Le site Jeunes à Limoges propose des projets pour s'engager et participer à la vie locale : <http://www.jeunealimoges.fr/projet-engagement>

À l'Université de Limoges, découvrez les nombreuses associations d'étudiants (artistiques, culturelles, sportives) ainsi que des associations communautaires par nationalité : <https://www.unilim.fr> > vie pratique > vie à l'université > les associations étudiantes

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Limoges propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Cinémas, concerts, théâtres, opéras, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps.

Plus d'information : <http://www.ville-limoges.fr> > culture festivités ou <http://www.limoges-tourisme.com> > Se divertir

À l'Université de Limoges, le Service culturel programme des événements tout au long de l'année et propose des activités à tarifs réduits grâce au **Pass Vie Universitaire** : <https://www.unilim.fr> > vie pratique > vie à l'université > culture

Pour se distraire ou se cultiver, à Limoges, on trouve :

- 3 grands cinémas, avec des salles multiples (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont Le Lido, salle d'Art et d'Essai.

- 10 grands musées, dont la Cité des Métiers et des Arts qui abrite les chefs-d'œuvre des Meilleurs Ouvriers de France : <https://www.cma-limoges.com/>

- une dizaine de salles de spectacle, dont le très dynamique Opéra de Limoges.

- une douzaine de librairies, dont la librairie Page et Plume, dans le centre historique de la ville.

- un réseau municipal de 6 bibliothèques autour de la Bibliothèque Francophone Multimédia, en centre-ville, qui propose en libre accès une offre très diversifiée (pour tous publics et tous supports) : <http://bfm.limoges.fr/>

À Limoges, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter le **grand quotidien régional, le Populaire du Centre**, disponible en kiosque ou sur internet : <https://www.lepopulaire.fr/>

Vous pouvez aussi voir l'agenda culturel du site de l'Office de Tourisme de Limoges :

<http://www.limoges-tourisme.com> > Agenda



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

En 2008, Limoges, capitale de la porcelaine, a été labellisée Ville d'art et d'histoire.

• Le quartier de la Cité, le plus ancien de Limoges.

• Le quartier du Château (la Ville Haute), avec ses rues commerçantes animées.

• Le musée national Adrien-Dubouché - Cité de la céramique, consacré aux arts du feu (plus de 60 000 pièces).

• La cathédrale Saint-Etienne, dont la construction s'est étalée sur six siècles.

• Le musée des Beaux-Arts, installé dans l'ancien palais épiscopal, l'un des plus beaux musées en région.

• La gare des Bénédictins, connue dans le monde entier, construite au début du XX^e siècle.

• Les jardins de l'Evêché, jardins étagés avec une vue sur la Vienne et sur la ville.

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez :

- le site de l'Office de tourisme :

<http://www.limoges-tourisme.com> > Découvrir > visiter Limoges

- le site de la Ville de Limoges :

<https://www.limoges.fr> > Ville créative



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

JANVIER

- Danse Emoi, festival biennal de danse contemporaine, avec de jeunes chorégraphes et des créations originales.

FÉVRIER

- **Soirée annuelle des étudiants et des doctorants internationaux à l'Université de Limoges.**

MARS

- Nouvelles Zébrures, manifestation littéraire dans le cadre de la **Semaine de la langue française et de la francophonie** (rencontres avec des auteurs) : <http://www.lesfrancophonies.fr> > Nouvelles-zebrures-9

MAI

- La Nuit européenne des Musées, une opportunité de découvrir autrement (et gratuitement) les musées.
- Cavalcade de printemps, le carnaval dans les rues de la ville.
- Opération Tous à l'Opéra, journées portes-ouvertes, animations et spectacles gratuits.

JUIN

- Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).
- Fête des Ponts, traditionnelle fête du quartier des ponts de Limoges, animations nautiques et terrestres.
- Urbaka, festival des arts de la rue, gratuit et accessible à tous les publics.

JUILLET - AOÛT

- Les Cabarets d'été, concerts en plein air, tous les vendredis de l'été, place Haute-Cité.

SEPTEMBRE

- Les Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.
- Toques et Porcelaine, rendez-vous festif autour de la porcelaine de Limoges et de la gastronomie limousine.
- **Journée d'Accueil International à l'Université de Limoges** : <https://www.unilim.fr> > Tous les événements (en bas à gauche) > Événements

OCTOBRE

- **La Fête de la science**, dans les laboratoires de l'université.

NOVEMBRE

- Éclats d'Email, festival de jazz (tarifs réduits).

Pour en savoir plus :

<http://www.limoges-tourisme.com> > Agenda > Grands événements



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

LIMOGES,
CHEF-LIEU DU
DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-VIENNE,
l'un des
12 départements
de la Région
Nouvelle Aquitaine

LIMOGES MÉTROPOLE :
208 000 habitants

VILLE DE LIMOGES :
135 000 habitants
4^e ville de la Région
40% de la population a moins de 30 ans

**RÉGION
NOUVELLE
AQUITAINE,**
6^e RÉGION
D'ACCUEIL des
étudiants étrangers
en France
(25 000 étudiants
internationaux)

Université de Limoges : 
16 500 étudiants
dont **2 200** étudiants internationaux,
5 unités de formation et de recherche,
1 école nationale supérieure d'ingénieurs
associée, 8 Ecoles doctorales thématiques,
4 instituts de recherche

LIMOGES, CLASSÉE 24^e (SUR 46) PARMI LES VILLES DE FRANCE
OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER (palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/nouvelle-aquitaine-554>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org